

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

**SEANCE DU 15 AVRIL 2003**

**L'An Deux Mille Trois, le 15 Avril**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURES, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 8 Avril 2003, en séance publique.

**Président** : Michel MALATERRE-FOURES      **Secrétaire** : Monsieur Thierry Georges GINESTET

**Membres présents :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Jean SICARD, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Robert RAYNAL, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Michel ALBINET, Christian BONZI, Max AMIEL, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Christian CHAMAYOU, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE.

**Membres suppléants** : Mesdames, Messieurs Frédéric ESQUEVIN, Laurence PUJOL, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Sarah LAURENS, Georges LACOMBE, Doris HUCHEDE, Patrick TRANIER, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Francis CANOVAS, Christiane SEGURA, Patrice MANGIONE, Jean CAYRE, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Joëlle FRANQUES,

**Membres excusés :**

**Membres titulaires** : Messieurs Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU (pouvoir Sarah LAURENS), Dominique BILLET (pouvoir à Frédéric ESQUEVIN), Louis BARRET (pouvoir à Jean CAYRE), Olivier BRAULT (pouvoir à Mademoiselle Laurence PUJOL)

**Membres suppléants** : Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Nicole CABASSOT, Henri JALBAUD-PUECH, Francis MARCHAND, Pierre CRESPO, Éliane CARLES, Jean-Philippe ROQUES, Barbara BARBEY, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Christian MALGOUYRES, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRIÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Gérard FABRE.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/49 et revient avant le vote de la délibération 3/52.

Monsieur Christian CHAMAYOU quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/53 et revient avant le vote de la délibération 3/55.

Monsieur Jean SICARD quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/54 et revient avant le vote de la délibération 3/67.

Madame Christine DEVOISINS et Monsieur Jean SICARD n'ont pas participé au vote de la délibération 3/69.

Monsieur Michel ALBINET n'a pas participé au vote des délibérations N° 3/66 et 3/74.

Madame Christine DEVOISINS quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/67 et revient avant le vote de la délibération 3/68.

**3/53 : CONVENTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDE SICTOM DE MARSSAC – DELIBERATION MODIFICATIVE**

**La présente délibération annule et remplace la délibération N° 2/30 du 18 février 2003.**

Pilote : Direction Générale des Services

Autres services concernés : Collecte Ordures Ménagères  
Affaires financières et juridiques  
Marchés

Monsieur Robert RAYNAL, rapporteur

Vu l'Arrêté Préfectoral du 24 Décembre 2002 de création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Vu l'article L5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'Article 8-III du Nouveau Code des Marchés Publics

Vu la proximité géographique entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le SICTOM de Marssac

Vu la délibération du SICTOM de Marssac du 27 Janvier 2003

Considérant que le marché actuel de collecte sélective et d'évacuation des ordures ménagères contracté par le SICTOM de Marssac prend fin au 23 février 2003

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service pour les communes retirées du SICTOM de Marssac et nouvellement membres de la Communauté d'Agglomération soit les communes de Castelnau-de-Levis, de Rouffiac, du Séquestre et de Terssac

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

✎ **DÉCIDE** de passer une convention de groupements de commandes régie par l'article 8 du Code des Marchés publics. La durée du groupement de commandes prendra fin à la signature du marché par chacun des membres du groupement. La durée du marché sera de un an renouvelable deux fois.

✎ **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupements de commande en vue de la passation du marché

Le Président à passer au terme des procédures organisées dans le cadre du groupement, le ou les marchés correspondants aux besoins propres de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

↳ **PRÉCISE** que le représentant de la Communauté d'Agglomération à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera désigné par et parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération ayant voix délibérative.

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,  
Michel MALATERRE-FOURÈS



Reçu le

18 AVR. 2003

PREFECTURE DU TARN